

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juillet 2020
Séance n° 6/2020

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, MARQUET François, GALEWICZ Anne-Marie

Excusés : DUFOUR Gilles donne pouvoir à FRISOT Carole (avant son arrivée)

Secrétaire de séance : BACHELET Carole

Date de la convocation : 3/07/2020

Mme le Maire informe que des conseillers sont en retard, donc elle propose de modifier l'ordre du jour. La mise en place des commissions communales se fera en fin de séance, avec la présence de tous les conseillers.

- ECOLE, SPORT, LOISIRS

- Feu d'artifice : Mme Déplace annonce que le feu d'artifice aura lieu samedi 11 juillet. L'organisation est assez complexe compte tenu des conditions sanitaires.
- Tarification du service de restauration scolaire suite reprise obligatoire au 22 juin. Une délibération avait été prise pour organiser la facturation des 2 dernières semaines. Toutefois, compte tenu de la reprise obligatoire de l'école à compter du 22 juin, il convient d'établir un nouveau principe de facturation pour les élèves qui ont bénéficié du service de restauration scolaire du 22 juin au 3 juillet. Etant donné que cette période représente 2 semaines, Mme le Maire propose de facturer ½ forfait ou la moitié d'un demi-forfait selon le régime souscrit.
- Conseil école 3^{ème} trimestre : Mme Déplace donne lecture du compte rendu. Les enseignants ont remercié la municipalité pour la réactivité et la réorganisation lors de la reprise le 11 mai, le fleurissement et les dictionnaires offerts aux élèves de CM2. Le dispositif vacances apprenantes en français et mathématiques est en place pour cet été.

Arrivée de Monsieur DUFOUR Gilles et Madame BOURLIERE Claudine 19h40

A la rentrée il y aura 4 classes pour 84 élèves

- Anne Guillot : TP PS MS GS : 30 élèves

- Caroline BLACHE : CP CE1 : 19 élèves

- Marie MERIGOT : CE2 : 17 élèves

- Adeline COHAS FOURNIER : CM1 CM2 : 18 élèves

La rentrée des enseignants aura lieu le 31 août, et mardi 1^{er} septembre pour les élèves.

Dominique Labbé a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2020. La personne recrutée sera essentiellement affectée au ménage de l'école. Béatrice Périchon, ATSEM assurera les garderies du matin et du soir. Julie CHARLIER, agent recrutée est en temps plein annualisé.

Mme le Maire a confirmé que la subvention accordée au sou des écoles cette année pour le voyage qui n'a pas eu lieu sera reconduite.

- PERSONNEL

-----Floriane Bartassot est en contrat CDD jusqu'au 31 août 2020 et devra donc à partir du 1^{er} septembre être stagiaire.

Il convient donc de supprimer le poste d'agent contractuel : le conseil municipal accepte à l'unanimité

Par ailleurs Floriane Bartassot est en CDD d'une durée hebdomadaire de 28 heures annualisées. Toutefois, le poste d'agent technique a été créé sur 30 heures. Il convient donc de modifier cette durée hebdomadaire de travail de 30h à 28h : le conseil accepte à l'unanimité.

-----Julie Charlier a été recrutée pour occuper un poste d'agent technique en CDD pour 1 an. Il convient donc de créer ce poste : le conseil accepte (14 voix pour, 1 abstention).

Le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe n'a plus lieu d'être suite au départ à la retraite de Dominique Labbé : Il convient donc de supprimer celui-ci : le conseil accepte (14 voix pour, 1 abstention).

Mme le Maire explique que le recrutement est du ressort du Maire. Pour le poste d'agent technique, Mme le Maire a reçu avec Chantal Déplace 7 candidates.

- BATIMENTS

- Mme le Maire explique qu'à compter de janvier 2021 les tarifs règlementés de l'électricité prendront fin, sous certaines conditions. Ce qui impose la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité à compter de janvier de 2021 ou 2023.

Deux solutions possibles : - la mise en concurrence par nous-même

- passer par un groupement d'achat.

Le SIEL, qui propose un achat groupé a étudié la consommation de la commune puis a établi une estimation qui permettrait une économie de 1 482€.

La fin des tarifs règlementés s'imposera à notre commune en 2023 :

Mme le Maire propose plusieurs issues :

- Anticiper en allant vers ce groupement pour réaliser des économies dès à présent
- Attendre l'obligation
- Consulter quelques fournisseurs pour étudier leurs propositions

Le conseil municipal souhaite que plusieurs propositions commerciales soient établies par différents fournisseurs afin de comparer.

- o Résidence Marguerite : des travaux ont été réalisés sur une terrasse qui se détériorait. Le montant des travaux a été remboursé par l'assurance. Il convient donc de délibérer pour l'encaissement du remboursement : le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- o Restaurant scolaire : Suite au contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations, il est nécessaire que le restaurant scolaire soit équipé d'une cellule de refroidissement. Par ailleurs le réfrigérateur actuel, vieillissant doit être remplacé :
2 devis ont été demandés :

	Morel	Patay
- réfrigérateur	blanc : 1113.50 € HT Inox : 1470 € HT	1000 € HT
- cellule de refroidissement	2201.35 € HT + table 362.08 €	2210€ HT

La proposition est de tout prendre chez Patay pour un montant global de 3210 € HT : le conseil accepte à l'unanimité

- o Guillermier
 - Suite aux travaux de réhabilitation des ateliers Guillermier et la construction des toilettes publiques l'ouverture vitrée dans l'entrée du gîte se trouve obstruée. Des travaux sont donc nécessaires pour « cacher » cette ouverture. Le devis effectué par MENIS comprend doublage en placo, pose toile de verre et mise en peinture pour 585.40 € HT.
Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

- Plus-value : Fernandez façade
Le bardage qui cachait les attaches du monte-charge du gîte et les protégeait des intempéries a été démonté suite à des dégradations importantes. Le façadier proposait une mise en peinture du mur simple mais afin de prévenir des intempéries une isolation sera mise en place.
Cet aménagement engendre une plus-value de 3301.56 € HT.
Le conseil accepte à l'unanimité cette plus-value.

Toutefois, il a été demandé à l'entreprise Créabois de chiffrer 25.20 mètres de banquette alors qu'il s'agit de 2.52 mètres. Ceci représente donc une moins -value de 2 900€.

La commission « bâtiments » se réunira le mardi 28 juillet à 19h pour visiter les bâtiments de la commune.

- URBANISME

- o Droit de préemption parcelle B593
M. MARQUET ne prend pas part au vote.
Le conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.
- o Droit de préemption parcelle AB 246, 485, 563
Le conseil Municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

- VOIRIE

M. Jeneste informe les conseillers que l'ouverture des plis aura lieu samedi 11 juillet à 9h

L'appel d'offre a été réalisé selon les estimations suivantes :

- chez Chevret : 48865 € HT
- Les Plans (2 tronçons) : 37738 € HT- 15381 €HT
- descente derot : 21790 € HT

Soit un montant total de 124 475 € subventionné à hauteur de 73 385 € soit 60% du total des dépenses

- QUESTIONS DIVERSES :

Recherche de médecin : Un médecin Roumain est très intéressé. Mme le Maire a rédigé un courrier pour appuyer sa candidature exposant les conditions d'accueil identiques que pour le docteur Mihiu.

Mme Galewicz demande si l'on a exploré la piste de la bourse pour un étudiant.

- **COMMISSIONS :**

Mme le Maire explique qu'il faut procéder à la mise en place des **commissions communales**:

Chantal DEPLACE : affaires scolaires sociales CCAS associations fêtes et cérémonies
Gilles Dufour – Carole Frisot – Carole Bachelet -

Alain JENESTE : Voirie cimetière

Laurent Corre – Romain Augier – Franck Matichard – François Marquet - Marie-Noëlle Bajard – Daniel Aunos

M. Noëlle BAJARD : finances personnel culture communication

Anne Galewicz – Gilles Dufour - François Marquet – Chantal Déplace – Claudine Bourlière - Carole Frisot

Mickaël DUMAS : bâtiments

Daniel Aunos – Laurent Corre - Romain Augier - Claudine Bourlière – Franck Matichard – Anne Galewicz - Marie Noëlle Bajard

Désignation des membres du **CCAS** : action sociale, repas des anciens et colis de Noël, aides financières exceptionnelles

Le CCAS se compose de 7 membres du conseil municipal et de 7 membres extérieurs.

Le CCAS est propriétaire d'un bois sur St Pierre Laval.

Les membres sont : Carole Frisot – Anne Galewicz – Carole Bachelet – Gilles Dufour – Franck Matichard – Chantal Déplace – Claudine Bourlière

La première réunion se tiendra le samedi 18 juillet à 9h

Désignation de 2 délégués **SIEL**

Présentation SIEL : Mme le Maire expose les compétences du SIEL (syndicat intercommunal des énergies de la Loire)

1 titulaire : ARANEO Christine

1 suppléant : DEPLACE Chantal

Délégation de signature du conseil :

Mme Le Maire explique que cette délégation de signature lui permet de signer des baux de locations sans attendre une séance de conseil municipal.

Le conseil accepte à l'unanimité cette délégation de signature.

Fin de séance : 21h20